



## Examen de conformité de système septique Rénovation ou changement d'utilisation

### Distances de séparation SEULEMENT

#### Étape 1 : Enregistrement du système septique

Veillez-vous assurer d'avoir une copie de votre **dossier de système septique**.

**Si vous l'avez**, veuillez passer à l'étape 2.

**SINON**, veuillez d'abord remplir une [Demande de recherche de dossiers de système septique](#) (cette demande entraîne des frais à part de 80 \$). Si le dossier n'est pas disponible, une évaluation du système septique par une personne autorisée est requise. Cette évaluation doit confirmer : (a) la grosseur du réservoir, (b) le nombre et la longueur totale des rangées, et (c) un diagramme de l'emplacement du système et des distances horizontales, incluant le réservoir, les tuyaux, le(s) puit(s), les bâtiments, etc. Liste d'entrepreneurs est sur notre [site Web](#).

#### Étape 2 : Liste de vérification pour la demande

L'examen prend jusqu'à **10 jours ouvrables**. Veuillez-vous assurer que tous les éléments énumérés ci-dessous sont inclus dans votre soumission pour accélérer le processus, car tout élément manquant peut entraîner des retards.

- Remplissez **TOUTES** les pages de la demande et assurez-vous qu'elle est signée et datée
- Joignez une copie de l'**acte de propriété** ou la **facture fiscale des taxes de propriété** actuelle
- Joignez une copie d'un **dossier** ou d'une **évaluation valide sur le système septique** (avec plan du site)
- Paiement de **\$65**
  - Le paiement peut être effectué par **chèque** à l'adresse suivante:  
Conservation de la Nation Sud  
38 rue Victoria, Finch, ON K0C 1K0  
Veillez indiquer « Examen de conformité de système septique » dans la ligne Mémoire
  - OU par téléphone au 613-984-2948 avec une carte de crédit (des frais de service de 2,4 % s'appliquent)

**Veillez envoyer les demandes remplies à [septic@nation.on.ca](mailto:septic@nation.on.ca) ou les retourner au bureau de la CNS**



## Formulaire de demande

### Renseignements sur la personne faisant la demande:

Propriétaire de la propriété: \_\_\_\_\_ Agent: \_\_\_\_\_

Adresse de la propriété: \_\_\_\_\_

Adresse postale (si elle est différente de celle indiquée ci-dessus): \_\_\_\_\_

Roll: \_\_\_\_\_ Lot: \_\_\_\_\_ Concession: \_\_\_\_\_ Sous-lot: \_\_\_\_\_ Plan enregistré \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Propriétaire /  Agent

Propriétaire /  Agent

-----  
Dossier: \_\_\_\_\_ ou Évaluation de système: \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
Date Nom de l'individu autorisé

### Détails de la rénovation:

Aucune structure ne doit être construite plus près d'une partie d'un système septique que les dégagements indiqués dans les tableaux 8.2.1.5. ou 8.2.1.6. du Code du bâtiment de l'Ontario (consulter l'annexe A du présent formulaire).

Selon les objectifs de cet examen, une structure est définie à partir de n'importe quelle structure nécessitant un permis municipal. Veuillez contacter votre municipalité pour obtenir la liste des structures applicables.

Exemples: installation ou modification d'une terrasse, d'une piscine, ou d'un garage.

**Description de la (des) modification(s)/ajout(s) proposé(s):**

*\* Fournissez autant de détails que possible*



## Plan du site

Si vous joignez un plan formel, veuillez ajouter une référence de pièce jointe dans la case ci-dessous.  
Consulter Annexe B pour un exemple de plan du site.

### Que faut-il inclure?

- ✓ L'emplacement:
  - Réservoir
  - Champ d'épuration
  - Maison
  - Puits
  - Piscine
  - Terrasse
  - Garage
  - Autre: \_\_\_\_\_
- ✓ Distances horizontales :
  - Réservoir au proposer
  - Champ d'épuration au proposer
- ✓ Indiquez clairement les unités existantes par rapport au proposer





## Avis de non-responsabilité pour l'examen de conformité

L'examen de conformité du système septique sera basé sur les informations fournies par la personne faisant la demande ou son agent. Ces informations ne constituent pas un permis de construire.

- 1) Le processus d'approbation sera retardé si les documents et les informations susmentionnés ne sont pas remplis ou soumis ;
- 2) L'examen de conformité du système septique ne sera pas terminé tant que le paiement n'aura pas été soumis ;
- 3) Les décisions relatives aux dégagements sont fondées sur les critères sous la partie VIII du Code du bâtiment de l'Ontario (Référez-vous à l' Annexe A ci-inclus)
- 4) L'examen de conformité ne prend pas en considération l'âge ou l'état d'un système septique ;
- 5) La Conservation de la Nation Sud ne sera pas tenue responsable de toute défaillance du système septique survenant après que la rénovation aille été effectuée par le propriétaire ou son agent ;
- 6) Si des modifications doivent être apportées à la fosse septique ou au champ d'épuration à la suite de cette évaluation, un permis sera nécessaire. Si tel est le cas, le propriétaire ou l'agent devra remplir une des demandes suivantes « [Demande de permis pour un système septique privé](#) » ou « [Remplacement du réservoir](#) » qui se trouve sur notre site Web [www.nation.on.ca](http://www.nation.on.ca) et se reporter au barème des frais pour connaître les frais de permis, et
- 7) La municipalité recevra une copie de la documentation soumise.

**Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, en tant que propriétaire ou agent autorisé, certifie que tous les renseignements fournis aux fins de cet examen de conformité du système septique sont véridiques et complets au meilleur de ma connaissance.**

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date



## Annexe A – Dégagements minimaux

Code du bâtiment de l'Ontario 8.2.1.6. - Dégagements pour un système septique de classe 4

**Tableau 8.2.1.6.A. – Dégagements minimaux pour les unités de traitement (fosse septique)**

Sujet	Dégagement minimal (m)
Structure	1.5
Puit	15
Lac	15
Étang	15
Réservoir	15
Rivière	15
Source	15
Ruisseau	15
Ligne de propriété	3
Colonne 1	2

**Tableau 8.2.1.6.B. – Dégagements minimaux pour les tuyaux de distribution (champ d'épuration)**

Sujet	Dégagement Minimal (m)
Structure	5
Puits avec tubage étanche jusqu'à une profondeur d'au moins 6 m	15
Tous autres puits	30
Lac	15
Étang	15
Réservoir	15
Rivière	15
Source non utilisée comme source <i>d'eau potable</i>	15
Ruisseau	15
Ligne de propriété	3
Colonne 1	2

Communiquez avec la Conservation de la Nation Sud au 613-984-2948 ou à [septic@nation.on.ca](mailto:septic@nation.on.ca) pour obtenir les tableaux des dégagements minimums pour installations de classe 2 (fosse à eaux grises), classe 3 (puisard) ou pour systèmes septiques de classe 5 (réservoir de rétention).



## Annexe B – Exemple d'un plan du site

